

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, acteurs économiques, etc.

Cette fiche technique a été rédigée avec l'aide de FAIR[e], de E-Graine et de Artisans du Monde.

Les principes transversaux ont pour but de garantir la bonne mise en œuvre des mesures du Pacte pour la Transition, en mettant en place des conditions favorables aux transitions du territoire.

Les alternatives ont besoin de citoyennes et citoyens conscients et informés pour se développer.

Pour agir, il faut avant tout comprendre : pourquoi faut-il changer nos habitudes de consommation, déplacements, etc., individuellement mais surtout collectivement ?

Au-delà des communications alarmistes sur l'urgence de changer de modèle, l'éducation et la sensibilisation aux transitions citoyennes doit permettre à toutes et à tous, à tous les âges de la vie, dans son cadre professionnel comme personnel, de développer un esprit critique, d'analyser les mécanismes qui engendrent les inégalités et la destruction de l'environnement, de connaître les alternatives pour s'y engager de manière éclairée et durable.

L'éducation et la formation à ces thématiques pour les collectivités territoriales et les collectifs locaux sont des leviers essentiels pour favoriser cette prise de conscience citoyenne et encourager à l'action locale sur les transitions. Pour porter les mesures du Pacte pour la Transition, ils doivent être conscients des enjeux et savoir les porter auprès du grand public et des acteurs du territoire.

Ainsi, afin que ces mesures soient au cœur de l'action de la commune et s'inscrivent dans la durée, il est important de:

→ S'appuyer sur le tissu associatif local, notamment en renforçant les actions d'éducation populaire sur les thèmes liés à la transitions déjà mis en place :

Les associations sont des alliés locaux pour le développement du Pacte pour la Transition. Elles regroupent des citoyen·nes déjà mobilisé·es sur le sujet et sont des démultiplicateurs. Il est important de pouvoir identifier ces acteurs et les accompagner dans leurs actions d'éducation aux transitions.

Cela peut notamment passer par un appui financier et accompagnement des associations locales du territoire impliqués dans les transitions pour leurs actions d'éducation et de sensibilisation des habitant-es, notamment à l'occasion d'évènements mobilisateurs (Fête des possibles, Festisol, mois de l'ESS...) ou pour créer et animer des lieux de rencontres et d'échanges de savoirs.

→ Sensibiliser les habitant-es via des événements grand public

La collectivité, en partenariat avec les associations et acteurs économiques du territoire peut organiser ou encourager l'organisation d'évènements de sensibilisation sur les transitions :

- En s'appuyant sur les mobilisations nationales existantes, comme la Fête des Possibles en septembre, temps fort des acteurs de la transition.
- Par la projection de films et documentaires sur les transitions au sein du cinéma municipal ou équivalent, notamment à l'occasion de festival de films dédiés (par exemple le Festival AlimenTerre sur les transitions agricoles). En facilitant l'organisation de rencontres publiques régulières, afin que les habitant-es appréhendent l'actualité de façon collective et plus approfondie (locale ou nationale, sur base d'un film, d'un article, etc.)
- En réalisant des campagne de promotion, sur différents formats, sur toute l'année, des alternatives accessibles. Il est aussi possible d'impliquer le grand public (les jeunes, les familles...) dans des actions de sensibilisation, afin "d'expérimenter pour comprendre" : organiser des défis familles zéro déchets, organiser un conseil des jeunes ou développer un budget participatif, mettre en place des campagnes génération équitable...
- La sensibilisation du grand public passe également par l'exemplarité de la commune en matière de transitions (voire les mesures 1 à 4). En étant exemplaire dans ses choix et en valorisant ces pratiques, la commune montre ce qu'il est possible de faire aux habitant-es, et a un impact beaucoup plus important que ceux et celles-ci de manière individuelle.

-> Sensibiliser les jeunes (en commençant par les publics scolaires dont la collectivité a la responsabilité, les enfants accueilli-es dans les centres de loisirs)

- Les communes ont la charge, dans les écoles publiques sur leur territoire, des locaux, de leur équipement et entretien, de la restauration, et elles gèrent les personnels non enseignants. Elles peuvent aussi organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école, et ont une compétence facultative en matière d'accueil des jeunes enfants.
- La commune a donc deux leviers d'action complémentaires : l'un est d'agir directement sur la sensibilisation sur le temps hors-scolaire dont elle a la responsabilité et dans la mesure du possible en cohérence avec les activités scolaires ; l'autre est d'agir sur le bâtiment "école" car les enfants seront plus réceptifs à de la sensibilisation si celle-ci s'accompagne d'actes concrets dans leur école (voir par exemple la mesure 7 sur la restauration collective ou la mesure 4 sur les logiciels libres).
- Concernant les actions de sensibilisation des scolaires, la commune peut concrètement : attribuer une partie du budget éducation à la sensibilisation dans les écoles, et former les animateur-trices des centres de loisirs sur les transitions. Elle peut aussi faire des dotations d'outils pédagogiques aux établissements scolaires, bibliothèques et médiathèques du territoire sur les transitions (par exemple les outils d'artisansdumonde.org, de www.comprendrepouragir.org, et ceux proposés par Canopé (réseau sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale) adaptés aux collectivités <http://www.petitsateliers.fr/eds/> .
- Il est aussi possible de favoriser la mise en place de projets à l'échelle de l'établissement en s'appuyant sur des dispositifs existants (Démarche É3D (Établissements en Démarche de Développement Durable - impulsé par l'Éducation Nationale), campagne "Écoles de commerce équitable" (<http://www.ecoles-equitable.fr>). La commune peut enfin inciter les établissements scolaires et universitaires sur son territoire, même s'ils ne sont pas sous sa responsabilité, à mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux transitions.

-> Sensibiliser et former les élu-es et les agent-es territoriaux-ales :

- Un ou une élue et un service de la municipalité peuvent être référents du Pacte et impulser auprès des autres services des actions de sensibilisation autour des enjeux du Pacte pour la Transition. On peut commencer par des actions ponctuelles de sensibilisation (par exemple sur les écogestes quotidiens) puis motiver les équipes à s'inscrire à des formations.
- La commune peut notamment formaliser un plan de formation et de sensibilisation des élu-es et agent-es sur les thématiques des transitions mises en œuvre dans la commune. On peut y avoir des formations généralistes sur "comprendre les transitions" à destination de tous les élu-es et agent-es, puis des formations spécifiques sur les thématiques mises en œuvre dans la commune, ou par rapport aux responsabilités des individus (pour ceux et celles agissant dans les centres de loisirs et auprès des jeunes).

-> Sensibiliser les acteurs économiques pour développer les alternatives

- Les transitions auront du sens pour les habitant-es si des alternatives sont proposées localement par les acteurs économiques de leur territoire : agriculture locale et paysanne, ressourcerie, atelier de réparation de vélos... Les dirigeant-es et travailleur-ses des entreprises doivent pouvoir être sensibilisé-es au plus près de leur corps de métier et de leurs propres relations aux transitions. Plus largement, une sensibilisation et implication des acteurs économiques dans les actions de transition de la commune, afin qu'ils en soient parties-prenantes et en voient les avantages pour leur activité, est essentielle pour leur bon fonctionnement de celles-ci.
- Il est possible d'organiser des formations ou des événements de sensibilisation pour les entreprises du territoire, d'identifier les acteurs clés et de créer un club d'acteurs économiques engagés, avec des échanges de pratiques, et de soutenir directement ceux et celles qui mènent déjà une action positive pour le territoire (organiser des parcours de découverte des initiatives locales de transition, orienter les appels d'offres de la commune pour favoriser ces acteurs (voir la mesure 1).)

Ressources

Contactez ou consultez les ressources de : la Fédération Artisans du Monde (formation, outils et accompagnement) (<https://www.artisansdumonde.org>), FAIR[e] (et ses campagnes Territoires de commerce équitable (<http://www.territoires-ce.fr>), FAIRzones (<http://www.tutopourunmondenouveau.org>), génération équitable (www.generationequitable.fr), le Centre Européen de Formation (CEF), les Petits Débrouillards, E-Graine (<http://www.e-graine.org>), Educasol (www.educasol.org), Le Réseau CANOPE (outils, ressources, ateliers d'échanges, formations, ouverts aux collectivités et associations), l'Université du Nous (sur la gouvernance partagée).

Plus de ressources sur la formation des élu·es et agents dans ce document du RAC et de l'ADEME (<https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/526-168>), ou en consultant le catalogue des formations du CNFPT, de la Fédération Artisans du Monde, ou de l'ADEME.

Le CFEED avait fait en 2014 10 propositions sur l'éducation à l'environnement et au développement durable pour les élections municipales : <http://www.cfeedd.org//UserFiles/File/10propositionsEEDDok3.pdf>